

FICHE INSCRIPTION - SAISON 2023-2024



- Judo Jujitsu/Self défense Taïso
 Dax Candresse Rivière St Paul les Dax

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 Adresse : _____

En cas de parents séparés ou divorcés **MERCI** de préciser le parent ayant la garde de ou des enfants.

Pour les mineurs

Téléphone obligatoire : Père : _____ Mère : _____
 Email obligatoire : Père : _____ Mère : _____
 Profession : Père : _____ Mère : _____

Pour les adultes

Téléphone obligatoire : _____
 Email obligatoire : _____ Profession : _____

Partie réservée au Club, ne pas remplir.

Date	Nom	Prénom	Rang	Montant cotisation (CHQ ou LIQ)	CHQ ou LIQ	Feuille licence	Certificat médical	Reçu par	Remarques
			TOTAL						

Droit à l'image

Le soussigné autorise la section judo jujitsu de l'US DAX, à réaliser, utiliser et/ou publier des représentations photographiques argentiques et ou numériques, ou vidéo de son image (ou celle du mineur qu'il représente) réalisées dans le courant de la saison 2022-2023, dans le cadre de ses programmes de communication (affichage interne au dojo, articles de journaux internes ou externes à la section, films à usages internes ou reportages télévisés), blog et mur sur FACEBOOK du club, tant que celles-ci ne présentent pas de caractère dégradant.

Décharge (pour les licenciés mineurs)

Le soussigné, en temps que responsable légal du mineur suscit, autorise les responsables de la section judo jujitsu, ou leur représentant, pour le mineur :

- à le transporter ou le faire transporter à titre gracieux dans un véhicule du club ou d'un bénévole pour les déplacements lors des compétitions ou des sorties d'animation.
- à l'emmener ou le faire emmener dans le centre de soin le plus proche en cas d'accident lors d'entraînements, de compétitions ou d'animations.
- à donner l'autorisation à une autorité médicale concernant une éventuelle anesthésie et/ou intervention médicale d'urgence si je suis dans l'impossibilité d'être joint.
- à prendre au mieux les décisions concernant une hospitalisation ou un rapatriement si je suis dans l'impossibilité d'être joint.

Par ailleurs, les enfants ne sont sous la responsabilité du club et de ses représentants qu'à l'intérieur du dojo pendant les heures de leurs cours respectifs et lors d'animations ou de compétitions s'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents. En effet, les enfants qui sont déposés aux portes du stade, effectuent le trajet jusqu'au dojo sous la responsabilité des parents, de même que le trajet du dojo jusqu'aux portes du stade. Avant et après les cours, seuls les parents sont responsables.

Pour les mineurs, responsable légal :

Nom : _____ Prénom : _____
 Qualité : Père : Mère : Tuteur : Autre : _____

Date : _____ Signature : "Lu et approuvé"